FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2016-2017
AU NOGENT SOLIDARITÉ TRIATHLON
http://nogent-triathlon.fr/

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe : **Masculin** ☐ **Féminin** ☐

Date et lieu de naissance : ____/____/_____ **à** _____

Profession : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Téléphone fixe : _____ **Téléphone portable :** _____

Adresse électronique : _____

Disciplines pratiquées en compétition :

Triathlon	☐	Duathlon	☐	Aquathlon	☐
Course à pied	☐	Cyclisme	☐	Natation	☐
Raids multisports	☐	Autres (préciser) : _____			

J'accepte que mon nom et mon image soient utilisés ou publiés, dans la presse et sur Internet, à des fins de promotion du club. *J'accepte* ☐ *Je n'accepte pas* ☐

Pour les nouvelles adhésions

Formulaire à remettre au président de l'association au 'Village des Associations' au plus tard.

L'accès aux entrainements vous sera refusé tant que le dossier sera incomplet

Attention pour les renouvellements d'adhésion :

Le dossier d'inscription doit impérativement être remis complet au plus tard le vendredi précédant l' 'Village des Associations', sous peine de ne plus avoir de place

Passé ce délai, une majoration de 20€ vous sera demandée. L'accès aux entrainements vous sera refusé tant que le dossier n'aura pas été transmis /ou sera incomplet

Accompagné des pièces suivantes :

☐ Formulaire de demande de licence complété et signé

☐ Certificat Médical mentionnant : La « non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition » cf cadre sur les demandes de licence + lettre du médecin si « handicap »

☐ Chèque d'inscription à l'ordre du Nogent Solidarité Triathlon d'un montant de :

- **210 euros pour les athlètes valides adultes Nogentais**
- **235 euros pour les athlètes valides adultes non-Nogentais**
- **150 €uros pour les athlètes handisports**
- **175 €uros pour les 'Jeunes'** (<18ans) *160€ sur condition familiale*

☐ Chèque de 50€ avec la 1ère adhésion pour la fourniture d'une tri-fonction 'CLUB'

☐ Chèque de **20 €uros** si Demande d'accès à la **base de Torcy** pour entrainement de natation en 'eau vive'

☐ Acompte de **50 €uros** si demande de **'Stage de Printemps' en période :** ☐ Scolaire – ☐ Hors Scolaire. Cet acompte sera remboursé si le stage est annulé.

☐ Si nécessaire, un chèque d'un montant de **20 €uros** à l'ordre de la F.F.TRI pour la **demande de mutation**, à initier par vous même sur le site de la F.F.TRI

☐ Formulaire d'assurance complémentaire si vous souhaitez y souscrire

☐ Photo (format informatique uniquement) à envoyer par mail

☐ Règlement intérieur signé

☐ Fiche trombinoscope

Pour les mineurs à la date d'adhésion, autorisation du représentant légal : Je soussigné

_____, représentant légal de _____,

autorise ce dernier à adhérer à l'association Nogent Solidarité Triathlon.

Date : ____/____/_____ **Signature :**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2016-2017
AU NOGENT SOLIDARITÉ TRIATHLON
http://nogent-triathlon.fr/

Nogent Solidarité Triathlon

Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a pour objet d'informer les membres des principales dispositions des statuts de l'association Nogent Solidarité Triathlon. L'ensemble des règles applicables à l'association est consultable dans les statuts disponibles sur demande auprès du Président de l'association ou sur l'adresse :

http://nogent-triathlon.fr/a-propos/statuts-reglement-interieur-et-assemblees-generales/

1 – Principes fondateurs de l'association et obligations respectives de l'association et des membres de l'association

1.1 – L'association s'efforce de permettre la pratique du triathlon et des disciplines enchaînées par tous, débutants et confirmés, valides ou handicapés, dans une atmosphère de convivialité et de solidarité, avec un objectif de plaisir et de performance mais sans élitisme.

1.2 – Chaque membre s'engage, compte tenu de ses obligations personnelles et professionnelles, à se rendre autant que possible disponible pour encadrer et conseiller les membres débutants et participer à l'entraînement des membres handicapés ayant besoin d'une assistance.

1.3 – Chaque membre s'engage à porter la tenue 'Club', sauf empêchement majeur (conditions climatiques, tenue inadaptée à la distance ou au type d'épreuve) pour toute compétition. La tenue 'Club' est fortement recommandée pour les entrainements 'Club'. Pour cela le club fourni une 'tri-fonction' lors de la 1ère inscription (montant à inclure à l'adhésion, cf 'formulaire d'inscription')

1.4 – Chaque membre s'engage, dans la mesure du possible, à participer aux compétitions définies en assemblée générale comme objectifs annuels de l'association.

1.5 – Chaque membre s'engage à respecter l'environnement en ne jetant pas ses déchets en pleine nature mais en utilisant les poubelles adéquat à disposition ou chez lui.

2 – Les membres

2.1 – Cotisations (cf « Formulaire d'inscription » pour les montants)

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale sur proposition du Comité Directeur.

Pour les nouveaux adhérents, un supplément est à verser pour obtenir une 'tri-fonction'

Une cotisation est demandée si accès souhaité à la base de Torcy pour entrainement de natation en 'eau vive'.

Un acompte est demandé pour participer au stage de printemps en choisissant sa période.

Pour les renouvellements d'adhésion, le dossier d'inscription doit complet impérativement être remis au plus tard le vendredi précédant le « village des associations », sous peine d'une majoration d'adhésion.

2.2 – Admission de nouveaux membres

Les personnes désirant adhérer devront remplir un bulletin d'adhésion. Pour les mineurs (moins de 18 ans), ce bulletin est également signé par le représentant légal.

Cette demande doit être acceptée par le Conseil d'Administration. A défaut de réponse dans les quinze jours du dépôt du bulletin d'adhésion, la demande est réputée avoir été acceptée.

2.3 – Radiations

Conformément à l'article 1.3.5 des statuts, un membre peut-être radié pour les motifs suivants :

- comportement non conforme avec l'éthique de l'association, et notamment avec l'article 1.2. des statuts ;

- non respect des statuts et/ou du règlement intérieur.

La radiation doit être prononcée par le Comité Directeur après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure de radiation est engagée. Le membre sera convoqué par courrier électronique ou, à défaut d'adresse de courrier électronique, par lettre simple au moins quinze jours francs avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs de la demande de radiation. Il pourra se faire assister d'une personne de son choix.

La notification de la radiation sera notifiée par courrier électronique ou, à défaut d'adresse de courrier électronique, par lettre simple.

3 – Fonctionnement de l'association

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire sont convoquées, se réunissent et votent les points de l'ordre du jour dans les conditions définies par les statuts.

4 – Publicité des statuts et du règlement intérieur

Les statuts et le règlement intérieur à jour sont transmis à chaque nouvel adhérent par courrier électronique ou, à défaut d'adresse de courrier électronique, sur papier, et transmis à l'ensemble des adhérents en cas de modification par le même moyen.

5 – Courses « Club »

Le Nogent Solidarité Triathlon propose de participer des compétitions sur la dite saison, à savoir :

- CAP de 10km ou Semi Marathon de Nogent
- Un à deux Triathlon dont le choix des épreuves est fait par les membres du bureau dès le début de saison.

Ces participations n'ont rien d'obligatoire mais sont fortement recommandées dans l'esprit du club. Elles font l'objet d'une inscription individuelle directement sur le site des dites courses.

Antoine PHILIPPE
Le Président

J'approuve le règlement intérieur

Pour les mineurs à la date d'adhésion, autorisation du représentant légal : Je soussigné

_____, représentant légal de _____,

J'approuve le règlement intérieur.

Date : ____/____/_____ **Signature :**